



Droit de visite et d hébergement avant jugement

Par Nono1507

Bonjour,

Je voudrais savoir si la mère de ma fille peut m imposer de voir ma fille 1 fois par semaine de 10h à 13h sous surveillance d un membre de sa famille sans qu il n y ai eu de jugement.

Elle vit chez ses parents et l entente n est pas bonne donc je ne souhaite pas aller chez eux pour voir ma fille.

En attendant le jugement ai-je le droit de récupérer ma fille une journée complète par exemple ?

D avance merci.

Par Isadore

Bonjour,

Avant le jugement, chaque parent fait ce qu'il veut. La loi impose de respecter les droits de l'enfant et le lien avec l'autre parent mais n'impose pas de sanction en cas de non respect.

Pensez à l'intérêt de votre fille qui est de ne pas se retrouver coincée dans un conflit. Voyez avec votre avocat. Si vous n'avez pas d'avocat, récupérez-la selon une méthode qui ne l'exposera pas à une dispute (par exemple à l'école).